

Plusieurs dispositifs de contrôle de vitesse sont utilisés en Seine-Maritime : les équipements de terrain fixes, les véhicules externalisés qui sillonnent les routes 7j/7 de jour comme de nuit, et les forces de l'ordre qui peuvent contrôler sur l'ensemble du réseau routier. Aujourd'hui, les usagers peuvent donc être contrôlés sur toute route de la Seine-Maritime. Alors pour éviter les contrôles et les accidents, c'est simple : il faut respecter les vitesses.

INFRASTRUCTURES - MOBILITES - SECURITE ROUTIERE

Contrôles radars automatisés et mobiles – État des lieux 2022

